

ACTEUR de la PRÉVENTION des RISQUES liés à l'ACTIVITÉ PHYSIQUE, ALM

Secteur Sanitaire et Social (Formation initiale)

CODE : F-RP-PRAP2SFI

Public : Tout salarié amené à participer à la prévention au sein de son établissement du secteur.

Prérequis : Aucun

Effectifs

De 4 à 10 personnes maximum

Durée

28 heures (4 jours, non consécutifs)

Durée du travail intersession : 2 heures

Démarche

En amont : État des lieux (analyse de la demande, mobilisation des acteurs, information auprès du groupe de travail)

En aval : Bilan de la formation, Transformation des situations de travail, évaluation des résultats

Méthodes pédagogiques

Alternance entre formation théorique, apprentissage et exercices d'application sur les situations réelles de travail de l'établissement.

Méthodes d'évaluation

Évaluation formative : seuls les candidats ayant suivi la totalité de la formation et reconnus aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues pourront prétendre à l'obtention du certificat PRAP.

Évaluations certificatives :

Évaluation 1 écrite : 40 min.

Évaluation 2 pratique : 15 min

Délivrance d'un certificat d'Acteur PRAP 2S, valable 24 mois, après participation active à la formation et ayant satisfait aux évaluations certificatives.

Formateur :

Certifié par le réseau INRS/CARSAT

SOLIMAGO Conseil et Formation est habilité par le réseau INRS/CARSAT pour dispenser la formation PRAP2S ALM.

N° d'habilitation : 1516161/2022/Prap-2S-01/O/01

Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi

La formation PRAP s'intègre dans une démarche globale de prévention des risques professionnels dans l'établissement. Sa finalité est d'améliorer les conditions de travail des salariés grâce à un projet de prévention des risques liés à l'activité physique, impliquant l'ensemble de la structure.

Objectifs

- Connaître les risques de son métier et comprendre l'intérêt de la prévention
- Observer et analyser sa situation de travail
- Participer à la maîtrise du risque
- Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi

Contenu

Pour les formations en intra-établissement, seront effectuées :

- **Une visite de l'entreprise**
- **La mise en place d'un comité de pilotage et d'un ou plusieurs groupes de travail, ainsi qu'une demi-journée d'information et de présentation de la méthode PRAP.**

1. Cerner le dispositif PRAP dans sa globalité
 - Définition de la prévention et rôle de l'acteur PRAP
 - Présentation des différents acteurs de la prévention
 - Les enjeux de la prévention
2. Identifier la place de l'activité physique dans l'activité professionnelle
 - Les notions d'AT/MP
 - Les notions de danger, de risque et de dommage
 - Comprendre le corps humain et les risques d'atteinte à la santé
 - Les notions de base d'anatomie/physiologie
 - Les atteintes de l'appareil locomoteur et ses conséquences
3. Analyser sa propre situation de travail et dégager des pistes de solution
 - La notion de situation de travail
 - Description des sollicitations du corps dans son activité
 - Les déterminants de cette activité
 - L'élaboration et la communication des pistes de solution
4. Les principes de sécurité physique et d'économie d'efforts
 - Appliquer ces principes à l'ensemble de ses situations de travail et utiliser les équipements mécaniques et aides à la mobilisation des personnes à mobilité réduite
 - Les techniques de base de mobilisation des personnes à mobilité réduite
5. Accompagner la mobilité de la personne aidée : la démarche ALM
 - Les enjeux de l'ALM
 - Les déplacements naturels
 - Le schéma décisionnel
 - Mise en œuvre de l'accompagnement en prenant soin de l'autre et de soi

2022/PG/F-RP-PRAP2SFI V2